Réception par le préfet : 12/07/2022



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL DU 06 JUILLET 2022 2022/072

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi six juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Mael CARIOU 1<sup>ER</sup> adjoint.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être omcposé 29
Nombre de conseillers en Exercice 29
Nombre de conseillers Présents 23
Nombre de votants 28

Etaient présents: M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Françoise LAVOISIER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, Mme Irène AMATO, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Christelle CHASSÉ, M. Christian ROUX (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Françoise LAVOISIER), M. Laurent LELIEVRE (pouvoir à M Michel CADIET), Mme Florence LEPY( pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Huguette ROSIER pouvoir à M. Christophe LIÈGE)

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

## <u>CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC SITE</u> <u>DU PRE GRASSEUR PAR L'ASSOCIATION TERROIRS 44</u>

Rapporteurs: Cécilia DRÉNO et Michel CADIET

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique et Monsieur Michel CADIET, Adjoint au Sport, aux Loisirs et à la Vie Associative ont rencontré les représentants de l'association « Terroirs 44 ».

Depuis plusieurs années, cette association organise, chaque été, les « marchés du terroir ». Initialement installés au Château de Ranrouët ces marchés ont été déplacés à l' Arfaut ces dernières années.

En 2022, l'association « Terroirs 44 » souhaite organiser ce marché de producteurs locaux « La Tablée du Terroir » au Pré Grasseur chaque mardi du 12 juillet au 30 août 2022.

Il convient donc de signer une convention afin de fixer les conditions d'utilisation du Pré Grasseur et le montant du droit de place.

Le projet de convention a été transmis aux Elus avec la note de synthèse.

Les membres de la Commission finances, personnel et vie économique propose un droit de place de 10€/marchand/marché.

Cette somme sera perçue par l'association et reversée à la commune début septembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la demande de l'association « Terroirs 44 »

VU le projet de convention joint à la note de synthèse,

VU l'avis de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022,

CONSIDERANT que la « Tablée du Terroir » permet de valoriser les produits des producteurs locaux et participe à l'animation du Pré Grasseur,

Il est procédé à un 1er vote.

Résultats : 11 voix pour 10 €, 11 voix pour 8 € et 6 voix pour 5 €. M. CARIOU ayant voté pour 5 €.

Compte-tenu de l'égalité de voix, il est procédé à un 2ème vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ avec 10 votes pour 10€ et 14 votes pour 8€ DÉCIDE :

- DE FIXER le montant du droit de place à 8 € par marchand et par marché.
- D'AUTORISER Mme la Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public du Pré Grasseur avec l'association « Terroirs 44 » pour « La Tablée du Terroir » du 12 juillet au 30 août 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu De la réception en Préfecture, le 12 juillet 2022 Et de la publication, le 15 juillet 2022

Pour extrait certifié conforme Le 1er Adjoint,

Maël CARIOU